

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL DU SUD

SUS SAINT LÉGER

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19

PLUI APOUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec  
le bureau d'études :



Échelle : 1/5000<sup>ème</sup>



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS  
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND  
62810 AVESNES-LE-COMTE

03 21 220 200  
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR  
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



**Légende**

- Limite communale
- Cimetière
- Cavité
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

**Limites de zones**

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
- Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
- UE : Zone urbaine à vocation économique
- 1AU : Zone à urbaniser
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle

**Éléments à protéger**

- Élément de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : cours d'eau
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : fossé
- Élément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : chemin

**Installations agricoles**

- Installation agricole classée
- Installation agricole non classée

**Zone inondable**

- Zone inondée constatée

**Éléments de patrimoine**

Numéros	Désignation
1	Calvaire
2	Chapelle Notre-Dame de Lourdes
3	Monument aux morts
4	Maison remarquable
5	Maison remarquable
6	Mur d'enceinte et portail du "Château"
7	Ferme de Rouge-Barre
8	Eglise
9	Maison "Le Manoir" remarquable (XVIIème siècle)
10	Porche et ferme remarquable
11	Porche
12	Ferme en torchis
13	Statuette du Petit Jésus

